

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 42 (1906)

Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

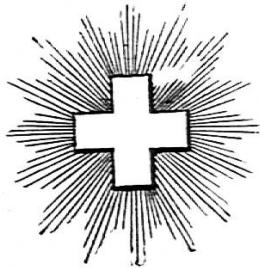
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLII^{me} ANNÉE

N^o 27.



LAUSANNE

7 juillet 1906.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: *Avis.* — *Société suisse d'hygiène scolaire.* — *† Jules Magnenat.* — *Instituteurs et service militaire.* — *On va réformer l'orthographe.* — *Lausanne-Milan.* — *Chronique scolaire.* — *Revue de la Suisse allemande.* — **PARTIE PRATIQUE** : *Examens des écoles rurales du canton de Genève.* — *Sciences naturelles : Qu'est-ce qu'un cristal ? (fin).* — *Langue française : La langue maternelle au degré intermédiaire (suite).* — *Dictées.*

AVIS

Comme par le passé et jusqu'au **Jeune fédéral**, L'ÉDUCATEUR ne paraîtra que tous les quinze jours, mais il donnera, en revanche, 24 pages au numéro. Il publiera entre autres, dans un de ses numéros de vacances, le récit de « Jean l'écolier », par Mme Dunand, qui a obtenu le premier prix au concours ouvert en 1905 par notre **Commission pour le choix de lectures.**

COURS DE VACANCES DE GENÈVE

Nous rappelons que l'inscription pour les Cours de vacances de Genève destinés aux instituteurs et aux institutrices primaires et secondaires (du 23 juillet au 4 août), sera close le 9 juillet. L'ÉDUCATEUR engage les personnes non encore inscrites et qui désireraient suivre ces cours à informer sans retard de leur intention le Département de l'instruction publique de Genève.

SOCIÉTÉ SUISSE D'HYGIÈNE SCOLAIRE

Cette Société ayant décidé de tenir cette année sa réunion à Neuchâtel, le Département de l'instruction publique de ce canton a jugé utile d'y convoquer le corps enseignant primaire tout entier, en guise de conférences générales. Sans doute dans les autres villes nous avons toujours vu les instituteurs et les institutrices assister à nos séances. Mais cette fois ils ne se sont pas bornés à écouter la discussion, ils y ont pris une part active, et c'est ce qui fait la caractéristique de cette réunion.

téristique de la réunion de Neuchâtel. Du moment que les instituteurs étaient convoqués aux séances de la Société d'hygiène, comme ils le sont à leurs conférences générales, la force des choses devait les mettre sur le même pied que les membres de la Société.

Pour expliquer cette égalité qui déroge aux usages, il faut dire que les questions à l'ordre du jour intéressaient particulièrement les membres du corps enseignant : c'étaient le surmenage dans les écoles et l'hygiène du maître.

Le surmenage dans les écoles primaires fit l'objet de rapports de MM. Dr Perrochet, médecin à la Chaux-de-Fonds et A. Hillebrand, professeur à Neuchâtel.

M. le Dr Perrochet estime que l'école primaire n'a pas grands reproches à se faire. Elle n'en aurait plus du tout si elle supprimait les travaux domestiques. Mais à cet égard beaucoup de parents n'ont pas la conscience aussi tranquille, car ils exigent de leurs enfants trop de travail en plus du travail scolaire ; et chose plus grave encore ils n'assurent pas à leurs enfants une durée suffisante de sommeil. Une enquête qu'il a faite avec l'obligéant concours des commissions d'écoles et du corps enseignant permet à M. le Dr Perrochet de conclure que partout un grand nombre d'enfants sont privés d'une portion du sommeil nécessaire, soit un jour par semaine, soit plus de trois jours, soit même tous les jours de la semaine. Le petit tableau suivant résume les données pour cinq villes.

Ont un sommeil insuffisant :

	<i>tous les jours</i>	<i>plus de 3 jours</i>	<i>un jour</i>
St-Imier	9 %	2 %	1 %
La Chaux-de-Fonds	23	17	18
Neuchâtel	18	13	14
Fribourg	14	15	9
Genève	4	8	12
Sion	7	3	2

L'enquête a porté non sur tous les élèves de chaque ville, mais sur une partie d'entre eux : à la Chaux-de-Fonds, par exemple, 3078, à Neuchâtel, 1550. Les % indiqués ne sont donc pas absolument conformes à la réalité. Mais il n'en est pas moins certain que dans notre pays bon nombre d'enfants, parfois même la moitié d'entre eux, n'ont pas la quantité de sommeil que la nature exige pour leur maintien en santé. Ce déficit produit un affaiblissement du système nerveux, un amoindrissement des forces de résistance à la maladie et une diminution de la valeur du travail scolaire.

A notre avis, c'est une notion qu'il faudrait répandre dans le public, que de sept à dix ans un enfant doit dormir onze heures au moins par jour et dix heures pendant la fin de sa scolarité primaire. A qui incomberait cette tâche ? Sans doute aux sociétés médicales et d'hygiène, avec le concours des départements de l'instruction publique, des commissions d'école et du corps enseignant.

D'après les chiffres communiqués par M. le Dr Perrochet, à Neuchâtel-ville, sur 1550 élèves atteints par l'enquête, 670 dorment trop peu et 437 sont soumis à un travail extra-scolaire excessif. A la Chaux-de-Fonds, des 3078 enfants soumis à l'enquête, 1736 souffrent d'un manque de sommeil et 1795 travaillent trop en dehors de l'école. On peut conclure de ces chiffres que dans la cité industrielle, c'est parce qu'ils travaillent que les enfants sont empêchés de dormir leur souł. Dans la ville d'études ce motif est valable pour les $\frac{2}{3}$ seulement des enfants. L'autre tiers me rend soucieux. Je me demande à quoi passent leur temps des enfants qui ne sont pas empêchés par le travail de dormir quand il le faudrait.

M. Hillebrand admet qu'il y a du surmenage à l'école primaire, et il en trouve les causes dans la précocité, la sédentarité, l'exagération et la mauvaise direction du travail intellectuel. Mais c'est une idée relative que celle de surmenage, car une leçon peut être légère pour un élève et peser à un autre. De là l'utilité pour le maître d'être renseigné sur ses élèves au moyen d'un bulletin sanitaire, et la nécessité de créer pour les enfants faibles de constitution des classes en plein air, des classes de matinée, et pour les anormaux des classes spéciales. Les programmes seront revisés sur la base de l'utilité relative des branches d'études, dit M. Hillebrand, et il adopte la classification de Spencer, qui ne peut pourtant pas être admise sans correction.

Les deux rapporteurs sont d'accord pour demander l'introduction d'une récréation de dix à quinze minutes après chaque leçon et la suppression des travaux domestiques. La première de ces deux mesures, quoique d'une réalisation parfois difficile, gagne du terrain. Puisqu'au bout d'un certain temps, l'enfant ne peut plus suivre une leçon, pourquoi ne pas interrompre l'enseignement et permettre à l'enfant de se détendre ? — Quant aux travaux domestiques, dont on a abusé autrefois, leur procès est plus difficile à instruire qu'il ne le semble au premier abord, et cette question mériterait d'être étudiée pour elle-même. Sans parler des enthou-

siastes qui réclament l'introduction à l'école primaire de la sténographie et de l'espéranto, on demande que l'école enseigne bien des choses différentes aux enfants. D'autre part, on lui marchande toujours plus le temps dont elle peut disposer. Il faut peu de leçons, et des leçons courtes en dehors desquelles les élèves ne doivent rien faire. On verse le char de l'autre côté. Pas plus qu'on n'arrivera à nourrir un enfant au moyen de quelques pilules chimiquement composées, on ne parviendra à nourrir et développer son intelligence uniquement par des leçons condensées. D'abord, dans l'enseignement simultané, il y a toujours du déchet; puis, il faut que l'élève revoie, répète, pour loger dans sa mémoire ce qu'il a compris, qu'il en fasse aussi des applications. Sans cela il ne restera rien ou presque rien de ce qu'il aura appris en classe. Que ces répétitions et ces exercices se fassent à la maison ou à l'école sous surveillance, c'est une question secondaire; ce que nous prétendons, c'est qu'ils doivent se faire en dehors des leçons, après les leçons. Supprimer le travail personnel, l'effort! Se représente-t-on bien les néfastes conséquences de ce système?

En revanche nous applaudissons sans réserve M. Hillebrand quand il reproche à notre instruction d'être trop orientée vers l'érudition et de faire penser les enfants d'après les autres, quand il réclame des leçons de choses pour tous les degrés de l'école primaire, quand il recommande que l'enseignement de la lecture et de l'écriture soit préparé par des exercices de langage et de dessin, quand il veut que chaque jour il y ait une demi-heure d'exercices physiques. Mais il va un peu loin lorsqu'il conseille de différer l'enseignement de la lecture jusqu'à l'âge de neuf ans (M. le Dr Schmid, président de la Société d'hygiène scolaire, admet 7 ans, M. le Dr Jaquet, de Bâle, 8 ans), et lorsqu'il préconise l'école de demi-temps. Le souci de l'éducation morale des enfants a provoqué la création de classes gardiennes qui reçoivent les enfants après l'école et jusqu'à l'heure du souper. Dans les villes, en particulier, à quoi les enfants passeraient-ils le temps, quand ils seraient libres tous les après-midi?

Au cours de la discussion, M. le Dr Jaquet, de Bâle, avec l'autorité qui s'attache à sa réputation de professeur de physiologie, a appelé l'attention sur la crise que subit l'enfant qui vient d'entrer à l'école. La contrainte à laquelle cet enfant est soumis, la discipline, la sédentarité troublent sa vie morale et réagissent sur sa santé. Cette crise est inévitable; on ne peut que l'atténuer pour qu'elle ne laisse pas de traces durables. C'est à ce degré de l'école qu'il importe

d'avoir les maîtres les mieux doués d'aptitudes pédagogiques. Mais déjà avant l'école il peut y avoir du surmenage.

La curiosité de l'enfant le pousse à poser question sur question. Si on y répond, on l'incite à un travail cérébral prématué. C'est pour cela qu'il est mauvais que les enfants soient en contact permanent avec des grandes personnes. Que les enfants restent enfants le plus longtemps possible ! Plus l'enfant est grand à son arrivée à l'école, mieux il peut supporter l'effort nécessaire. M. le Dr Jaquet se prononce pour l'entrée des enfants à l'école à huit ans, avec une école gardienne préparatoire.

La crise physiologique dont parle M. le Dr Jaquet n'est-elle pas un avertissement ? Parce que nous n'avons pas organisé l'école d'après l'enfant, il faut que l'enfant se fasse d'après l'école. C'est là certainement une cruelle erreur, dont il faut revenir en créant partout l'école froebelienne et en donnant l'esprit froebelien aux premières années de l'école primaire.

On le voit, la question du surmenage est complexe et touche à une foule de sujets, M. le Dr Perrochet et M. Hillebrand en ont fait une étude très intéressante. Il est fâcheux qu'ils aient dû écourter leurs rapports et que la discussion de leurs conclusions n'ait pas pu avoir l'ampleur méritée par la valeur des travaux présentés et l'importance du sujet. La Société d'hygiène n'a pas encore trouvé le mode de travail propre à assurer une discussion approfondie et des conclusions acquises. Les échanges d'idées sont intéressants, mais ils ne suffisent pas à faire jouer à la Société d'hygiène scolaire le rôle qu'elle devrait remplir, de conseiller éclairé, scientifique, impartial et objectif des autorités scolaires et des instituteurs. Peut-être y parviendrait-elle en communiquant d'avance à ses membres non seulement les conclusions des rapporteurs, mais encore les rapports mêmes. La discussion y gagnerait le temps consacré maintenant à la lecture des rapports.

(A suivre).

ED. CLERC.

† **Jules Magnenat.**

L'Éducateur enregistre avec un profond chagrin le décès de M. Jules Magnenat, professeur au Collège d'Orbe, vieil abonné et collaborateur de l'organe romand, survenu le 29 juin, à l'âge de soixante-neuf ans.

Né en 1837, Jules Magnenat vint à Lausanne à l'âge de dix ans, quand son père fut appelé à remplacer à l'Ecole normale le professeur de géographie Ulysse Guinand. Il y suivit les cours de l'Ecole moyenne, puis ceux de l'Ecole normale. L'année passée, il avait

célébré, avec MM. J.-Jérémie Rochat et Sublet, le cinquantième anniversaire de sa sortie de cet établissement.

Après avoir débuté à Montcherand, près Orbe, comme instituteur primaire, Jules Magnenat fut appelé à remplacer Louis Favrat comme maître de français, d'histoire et de géographie au Collège d'Orbe. A l'expiration d'un séjour en Allemagne de 1861 à 1864, où il exerça le préceptorat, il fut appelé au poste de maître d'histoire à l'Ecole normale et de maître de géographie quand son père abandonna cet enseignement.

L'activité pédagogique de J. Magnenat dans le canton fut interrompue par un séjour d'environ dix-sept ans en Amérique. Rentré au pays, Magnenat enseigna provisoirement l'histoire et la géographie, poste devenu vacant par le décès d'Henri Mayor. Puis il reprit au Collège d'Orbe l'enseignement qu'il y donnait quarante ans auparavant.

C'était un homme bienveillant, cachant sous des dehors modestes beaucoup de savoir. Très cultivé, doué d'une mémoire excellente, il avait le travail facile. Il écrivait ses ouvrages la plupart du temps au pied levé, pendant les récréations, dans l'ancienne salle des maîtres de l'Ecole normale à la Cité. Quelques jours avant de perdre connaissance et bien que souffrant horriblement, il mettait la dernière main à une nouvelle édition de son manuel d'histoire suisse, qui a rendu de très grands services à l'enseignement secondaire. Il est, en outre, l'auteur de plusieurs manuels de géographie et d'une méthode pour l'enseignement du français aux élèves de langue anglaise. Magnenat publia cet ouvrage, trop peu connu, alors qu'il était à Austin, dans le Texas. Ce fut Macmillan, le célèbre éditeur de New-York, qui, en 1897, édita la *Magnenat's Method, French practical Course*.

En retournant sa dernière bande à la Bibliothèque cantonale, notre ami écrivait les touchantes lignes suivantes : « Comme ma vie approche rapidement de son terme, je ne prendrai plus de livres. Je vous prie, MM. Dupraz, directeur, Bersier, Pelet et Raymond, bibliothécaires, d'agréer mes remerciements et mes adieux ».

Que la famille du défunt reçoive ici l'expression de notre vive sympathie à l'occasion de la mort de l'excellent collègue, dont le souvenir reconnaissant restera chez ses nombreux élèves et amis.

Instituteurs et service militaire.

Il y a deux ans, un certain nombre d'instituteurs primaires de Bienne étaient appelés au service militaire à une saison où il n'y a point de vacances en ville. Se basant sur l'art. 341 du Code fédéral des obligations, ces collègues demandèrent à la Commission scolaire de les dispenser du paiement des frais de rempla-

cement. La Commission installa des remplaçants. A leur retour, les instituteurs-soldats furent invités à indemniser ceux qui avaient tenu leurs classes. Refus sur toute la ligne. La commune paya, mais se réserva le droit de faire une retenue équivalente sur les traitements. Les instituteurs protestèrent et s'adressèrent au comité central du « Lehrerverein bernois », qui leur donna raison. La retenue ayant été faite, les collègues en cause sollicitèrent et obtinrent du Comité cantonal l'autorisation d'intenter un procès à la commune ; ils chargèrent de leurs intérêts M. l'avocat Hellmüller, de Berne. L'avocat de la commune ayant contesté la compétence du juge de district, l'affaire fut portée devant la Cour d'appel, qui la renvoya au tribunal de Bienne, déclarant qu'il ne s'agissait pas, au cas particulier, d'une affaire administrative. Le président du tribunal de Bienne a rendu son jugement la semaine dernière : *les instituteurs ont obtenu gain de cause et la commune a été condamnée à payer les remplaçants.* Ce jugement est basé sur l'art. 341 du Code fédéral des obligations invoqué par les instituteurs. Cet article est ainsi conçu :

« Celui qui a engagé ses services à long terme ne perd pas ses droits à la rémunération, alors qu'il est empêché de son obligation pendant un temps relativement court et sans sa faute, pour cause de maladie, de service militaire ou telle autre analogue. »

La commune de Bienne s'attaquera-t-elle à l'administration fédérale ? Le moment serait bien choisi, puisqu'on discute précisément la nouvelle organisation militaire. Si nous sommes bien informé, le Conseil des Etats s'est occupé, dans cette discussion, des instituteurs gradés ; la Commission préconsultative n'a-t-elle pas demandé que la Confédération paye les trois quarts des frais de remplacement pour tout service autre que les cours de répétition ordinaires ? C'est déjà quelque chose !

Le jugement du tribunal de Bienne sera certainement bien accueilli dans les milieux pédagogiques bernois. Il fallait créer un précédent : c'est fait. Attendons la suite !

B.

Note de la Rédaction. — La suite est venue la semaine dernière aux Chambres fédérales.

Cette question du remplacement des instituteurs est réglée dans le projet de loi militaire, actuellement en discussion aux Chambres. Les instituteurs étant tenus au service comme les autres citoyens, le principe du remplacement aux frais de l'Etat (Confédération et canton) a été inscrit dans la loi. Cette question si souvent discutée est enfin liquidée et, semble-t-il, à l'entièvre satisfaction des intéressés.

On va réformer l'orthographe.

Nous recevons encore sur ce sujet les lignes suivantes :

Cette réforme qui depuis des années préoccupe les membres du corps enseignant vient de faire un grand pas en avant et, peut-être, l'année 1907 verra-t-elle imposer en France la réforme de l'orthographe.

Dès 1903, deux Commissions françaises s'étaient occupées de cette réforme et avaient demandé un grand nombre de simplifications orthographiques, mais leurs conclusions avaient été toutes, ou à peu près toutes, rejetées par l'Académie française.

Au mois de juillet 1905, une troisième commission, présidée par le doyen de la Faculté des lettres de Paris : M. A. Croiset, membre de l'Institut, fut

nommé par M. Bienvenu Martin ministre de l'instruction publique et, cette Commission¹, par la bouche de son rapporteur ; M. F. Brunot professeur d'histoire de la langue française à la Sorbonne et auteur d'une « Histoire de la langue française », vient de rendre des conclusions qui, paraît-il, seront définitives.

En quoi consistent les réformes proposées ? Fera-t-on table rase de l'orthographe actuelle pour établir une orthographe idéale ou rigoureusement phonétique ? Non, l'orthographe sera seulement soumise à des simplifications propres à être introduites dans l'enseignement. Laissons parler le rapporteur : « Le principe sur lequel s'appuie cette réforme est le « fonétisme » par ce qu'on doit mettre dans l'écriture les lettres qui correspondent aux sons, parce que, en un mot, il faut écrire comme on prononce. Il est ridicule, par exemple, de marquer le s avec un t, comme dans *opération*, *argutie*, *diction*, etc. ; donc, c'est la prononciation, c'est-à-dire la langue parlée qui est prise comme base de la réforme. Cette prononciation sera établie d'après le dictionnaire général de la langue française de « Darmesteter, Hatzfeld et Thomas », plus parfait encore que celui de « Littré. »

« La réforme sera modérée, elle ne s'appliquera pas rigoureusement et d'un seul coup ; elle consistera en quelques simplifications, les plus urgentes, celles qui suppriment le plus d'exceptions, le plus d'anomalies et qui auront pour résultat d'alléger beaucoup la tâche des maîtres et des écoliers. »

Voici, en substance et très résumées, les simplifications essentielles :

I. VOYELLES. — Y ayant le son de i simple est supprimé partout. On écrira *analise*, *cripte*, comme *asile* et *cristal*. Mais y ayant le son de deux i subsiste : *payer*, *essayer*.

II. CONSONNE. — 1^o S final remplace partout x sauf dans les cas où l'x se prononce comme dans *borax* et *silex*. Par suite — et cette simplification est capitale — s seul sera employé comme marque uniforme du pluriel dans les noms et les adjectifs (plus d'exceptions en *ou* ou en *au*, en *eau*, en *eu*, etc.) : des *genous*, des *chevaus*, des *épous heureus*².

2^o h est supprimé dans les groupes grecs *rh* et *th*. On écrira : *rétorique* comme *rapsodie*, *téâtre* comme *trésor*.

3^o ph grec est remplacé partout par f : on écrira : *frénologie* comme *frénésie*.

4^o g doux (devant l et i) est remplacé partout par j : on écrira : *plonjon* comme *donjon*, *gajure* comme *injure*, *manjer*, *nous manjons*.

5^o Les consonnes doubles (sauf ss) disparaissent à peu près partout où elles se prononcent comme une consonne simple : on écrira : *apauvrir*, *agraver*, *gibelote*, *paysane*, etc., comme *apaiser*, *agrégé*, *matelote*, *courtisane*, etc. En un mot, plus de consonne *inutilement* redoublée.

Cette orthographe — d'après M. Brunot — ne sera pas facultative seulement, mais obligatoire dans les écoles et aux examens.

Nous ne pouvons, quant à nous, maîtres d'école, que nous réjouir de ces simplifications si modestes et si raisonnables, apportées dans une branche d'étude qui donne bien du mal à nos élèves, et désirer que cette tentative ne reste pas lettre morte, qu'elle fasse sentir ses bons effets dans nos cantons romands et dans un avenir rapproché.

M. MÉTRAL.

¹ Cette Commission, avec son président, comptait huit membres : MM. E. Faguet, et Paul Meyer, de l'Institut, Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, Gasquet, directeur de l'enseignement primaire, Hénon inspecteur général de l'Université, Brunot, professeur à la Sorbonne et Clairin représentant des agrégés de grammaire au conseil supérieur.

² La suppression de l'x : de l'inconnue, les rendra-t-il plus heureux ? Espérons-le !

Lausanne-Milan.

Nous avons reçu de Neuchâtel la lettre suivante :

Répondant à votre demande concernant le voyage d'études à l'Exposition de Milan par un certain nombre de membres du corps enseignant, nous avons l'avantage de vous informer que nous ferons toutes démarches nécessaires auprès des autorités scolaires pour que celles-ci accordent un congé aux intéressés du 1^{er} au 5 septembre prochain, à la condition qu'instituteurs et institutrices s'annoncent à notre Département comme devant participer à ce voyage d'études.

*Le conseiller d'Etat chef du Département,
ED. QUARTIER-LA TENTE.*

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — Définitivement constituée, la *Section des messieurs* de l'*Union des instituteurs primaires genevois* a tenu sa première assemblée générale le 17 mai dernier, sous la présidence de M. Ch. Moser.

Au début de la séance, le président donne lecture d'une lettre annonçant l'admission de l'*Union* dans la *Société pédagogique de la Suisse romande*. Ensuite M. le Dr Vincent, chef du Département de l'instruction publique, et M. W. Rosier, président de la Société romande, sont nommés membres d'honneur.

Le premier objet à l'ordre du jour, la *question du service militaire des instituteurs*, est exposé de la façon la plus complète et la plus intéressante et en se référant à de nombreux documents par M. E. Golay. Une commission est nommée ; elle cherchera à obtenir, si possible, que les régents soient dispensés de tout service après l'école de recrues.

M. C. Pesson développe avec clarté et précision le deuxième objet à l'ordre du jour : *Programmes et manuels*. C'est, dit-il, une œuvre de longue haleine et qui nous intéresse au plus haut point. Le programme actuel étant adopté pour six ans, à partir de 1905, on décide de s'occuper tout d'abord des manuels. Le livre de lecture de MM. Dussaud et Gavard et ceux d'arithmétique et de géométrie de M. Corbaz seront examinés en premier lieu. L'assemblée désigne comme rapporteurs, respectivement pour chacun de ces trois ouvrages, M. L. Mercier, M. C. Lecoultrre et M. E. Bise.

La *situation actuelle des stagiaires et des sous-réguents* est ensuite exposée par M. C. Weber, président du groupe des anciens stagiaires. Il estime que cette situation n'est pas en rapport avec les sacrifices exigés des candidats à l'enseignement primaire. Une commission de neuf membres est chargée de s'occuper de cet objet et de rechercher les solutions pratiques qui pourraient être proposées aux pouvoirs publics. D'autre part, l'assemblée émet, à l'unanimité, le vœu que le Département de l'instruction publique veuille bien examiner cette intéressante question.

Après l'énoncé de quelques propositions individuelles, la séance, ouverte à 2 $\frac{1}{2}$ h., se termine à 5 h., sans que l'attention des participants, au nombre de soixante-quatre, ait faibli.

Cette première assemblée générale, si nombreuse et si pleine d'entrain, prouve la vitalité de la nouvelle association, qui réunit déjà cent-trente membres sur les cent-quarante-deux fonctionnaires (*messieurs*) que compte le corps enseignant primaire et secondaire rural de notre canton.

Ajoutons que la *Section des dames* s'est aussi organisée avec un égal succès.

VAUD. — **Fête des écoles enfantines de Lausanne.** — Mercredi 27 juin : Nous sommes en fête et c'est avec des visages rayonnants que les enfants arrivent en classe. Il est à peine une heure, et tous sont là, ne tenant pas en place, examinant leurs toilettes : l'un fait admirer ses bottines jaunes, l'autre sa robe des dimanches, pendant qu'un troisième déclare : « Elle est jolie, la maîtresse, aujourd'hui ! » Elle est fort occupée surtout et un peu anxieuse ; s'amuseront-ils tous, seront-ils tous contents, ces petits qui, depuis plus d'un mois, parlent de la fête, se réjouissent et rêvent de belles choses ?

Maintenant, l'impatience domine ; à peine arrivés Derrière-Bourg, ils veulent repartir. La musique joue, les tambours battent et nous avançons. Nos bambins marchent allègrement, malgré les pavés inégaux et les fleurs qu'il faut tenir droites. Ils ont si bien conscience d'être regardés, admirés, photographiés, et ils en sont si fiers qu'ils répondent à peine aux appels et aux sourires des mamans. Mais les joues s'empourprent et les fleurs se fanent, car il fait chaud, aussi tous ont grand plaisir d'arriver à l'ombre des arbres de Monthenon.

En un clin d'œil, les enfants s'installent autour des tables, s'emparent des cornets, des serviettes, et se régalaient de cerises. Les mains, les bouches sont pleines ; le contentement se lit sur tous les visages. A peine vides, les cornets, gonflés d'air, s'écrasent avec bruit sur les tables, et tous de rire ! Puis, la bande joyeuse se disperse ; une partie s'en va jouer, tandis que l'autre s'entasse devant Guignol. Et la joie déborde bruyamment ; aux exploits des marionnettes, les enfants sautent, crient, battent des mains. Derrière le théâtre, deux amis s'exercent à imiter les gestes caractéristiques des poupées de bois, et, jusqu'aux vacances, la récréation se passera à « faire Guignol ».

Pour le moment, jouir davantage leur serait impossible ; tous sont méconnais-sables, tant ils sont excités. Les calmes sont turbulents, les plus timides s'enhardissent : on se campe devant les agents pour admirer de tout près leur tenue de gala ; sous leurs yeux, on escalade les bancs, voire même les barrières.

Nos enfants se sentent les rois de la fête ; leur gaité est exubérante aussi, dans le rond de danse, les chants s'envolent joyeux.

Pour le thé et les petits pains, chacun sait retrouver sa place ; comme ils mangent, comme ils boivent : ils sont bons à regarder, ces petits !

A l'arrivée inattendue des clowns du cirque de Beaulieu, les yeux brillent ; pourtant quelques-uns s'obscurcissent. Les tout jeunes, ne comprenant pas, prennent les claques d'Auguste au sérieux et versent quelques larmes. Mais ceux de six ans les consolent : « C'est pour rire, bien sûr ! » et les voilà riant de confiance. Les mamans sont gaies aussi, heureuses de la joie de leurs enfants. Car joyeux ils le sont, et contents, et satisfaits ; la réalité a dépassé leurs rêves !

Ils se laissent emmener, fatigués, répétant avec un soupir de regret : « Elle était belle, la fête ! », et c'est l'opinion de tous.

B. M.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

A *Bâle-Ville*, le Conseil d'éducation a repoussé une demande des maîtres de gymnastique tendant à introduire cette branche dans les deux premières classes de l'école primaire des garçons et dans les quatre premières années de l'école primaire des filles. Il s'est de même refusé d'organiser un cours pour maîtres de gymnastique. — D'après les dernières nouvelles, *la maladie du cuir chevelu* n'a heureusement pas fait de nouvelles victimes.

Y.

PARTIE PRATIQUE

ÉCOLES SECONDAIRES RURALES DU CANTON DE GENÈVE

Examens de juin 1906.

ARITHMÉTIQUE

Première année.

Une maison a été payée 25'500 fr. Elle rapporte chaque année 1343 fr. 50, mais nécessite annuellement des réparations pour 137 fr. 35. On paie, en outre, le $1\frac{1}{2}\%$ (pour mille) de sa valeur pour impôts et les $0,8\%$ pour assurance contre l'incendie. Combien cette maison rapporte-t-elle net $\%$ de sa valeur ?

En vendant ses pommes de terre 7 fr. 50 le quintal métrique, un agriculteur gagne le 25% sur le prix de revient. De combien devrait-il augmenter le prix du quintal métrique pour gagner le 30% ?

Après règlement de comptes, M. Pierre, agriculteur à Chancy, redoit à M. Paul, négociant à Genève, une somme de 450 fr., pour laquelle il lui fait une reconnaissance payable le 15 novembre 1907, avec intérêts à $4\frac{1}{2}\%$ l'an. M. François, agriculteur à Cartigny, cautionne M. Pierre. Rédigez la reconnaissance et le cautionnement.

Deuxième année.

On mélange du vin à 0 fr. 40 et du vin à 0 fr. 55 le litre. Combien faudra-t-il prendre de litres de chaque espèce pour faire 280 litres de vin à 0 fr. 45 ?

Un bénéfice de 7500 fr. doit être partagé entre trois associés de manière que B reçoive 25% de plus que A, et C 20% de plus que B. Combien reviendra-t-il à chacun ?

Etablissez le compte d'une vigne de 27 ares, payée 2400 fr., balancez-le et cherchez le prix de revient d'un litre du vin récolté.

Le propriétaire a payé pour :

Culture complète (fossoyage, accolages, ratissage, etc.)	Fr. 150
Fumier	» 137
Echalas	» 18
Sulfatages, soufrages, y compris les matières nécessaires	» 29
Frais de vendange et pressurage	» 68

Les 3025 litres de vin produits par cette vigne ont été vendus 0 fr. 28 le litre.

N.-B. — Aux dépenses, il faut ajouter l'intérêt du prix de la vigne calculé au $3\frac{1}{2}\%$.

Troisième année.

En achetant pour 11413 fr. 75 — y compris 28 fr. 75 de commission — de rente $3\frac{1}{2}\%$, on se fait un revenu de 402 fr. 50. Quel était le cours de la rente ?

Au 1^{er} janvier, un agriculteur avait un dépôt de 2450 fr. à la Caisse d'épargne. Il y a déposé 250 fr. le 20 mars et 220 fr. le 18 juin, et il a retiré 700 fr. le 8 octobre. Quelle somme possède-t-il — intérêts compris — au 31 décembre ? Taux $3\frac{1}{2}\%$. — *N.-B.* Les dépôts ne portent intérêt que depuis le premier du mois qui suit le versement, et, pour les retraits, les intérêts cessent de courir pour les sommes à rembourser dès le premier du mois où a lieu le remboursement. Etablissez pour le mois de mai le compte de caisse de M. X., agriculteur. Faites la balance et ouvrez un compte nouveau au 1^{er} juin. Au 1^{er} mai, il avait

en caisse 450 fr. 25 ; le 7, il paie 60 fr. 50 pour journées d'ouvriers ; le 8, il reçoit de la laiterie pour le mois d'avril la somme de 184 fr. 75 ; le 10, il paie trois visites de vétérinaire à 10 fr. ; le 12, il achète des fourches et des râteaux pour une somme de 45 fr. 40 ; le 15, il donne à son berger un à compte de 25 fr. et à sa servante 15 fr. ; le 18, il paie 20 tombereaux de compost à 4 fr. 50 le tombereau ; le 25, il vend au comptant 312 litres de vin blanc à 0 fr. 28 le litre ; le 28, il paie 35 journées d'ouvriers à 2 fr. 20 ; le 31, il remet à sa femme 125 fr. pour les dépenses du ménage.

(*Communiqué par G. REYMAN.*)

SCIENCES NATURELLES

Qu'est-ce qu'un cristal ? (*Suite.*)

B. Essayons maintenant d'en comprendre un peu l'architecture et demandons-nous ce qui différencie, dans le fond, un cristal, ou un corps cristallisé d'un corps amorphe, sans forme, comme un bloc de beurre ou de terre glaise. (Rappeler par des exemples la différence entre corps homogènes, hétérogènes, amorphes, etc.)

Une expérience très simple nous mettra sur la voie. Essayons-la. Nous prenons une face d'un cristal volumineux. Nous l'enduisons d'une couche de cire mince et très régulière. Nous faisons la même opération sur une plaque de verre. Vous savez que les corps solides conduisent la chaleur qui se propage en eux de molécule en molécule. Si donc, en un point quelconque de ma plaque de verre, j'applique une pointe de fer chauffée, je verrai la cire fondre sous la pointe, puis autour d'elle, parce que, du centre que j'ai touché, la chaleur rayonne et se propage en cercles concentriques comme les vaguelettes qui partent du point où un caillou ébranle la surface de l'eau.

Dans un corps homogène, la chaleur se propageant dans toutes les directions d'égale manière, je verrai la cire fondre et dessiner un cercle.

Si maintenant je fais la même opération sur la face cristalline, je constaterai presque toujours que le cercle devient une ellipse, ce qui signifie que dans certaines directions la propagation de la chaleur est plus rapide, par conséquent que dans ces régions-là les molécules sont plus rapprochées que dans les directions où l'ellipse est aplatie. Dans les laboratoires de minéralogie, on a constaté que c'est bien ainsi que les choses se passent et on en a conclu que : dans un cristal, *les molécules sont arrangeées d'après un certain ordre*, elles suivent un plan donné, elles ont une véritable architecture. C'est le premier point qu'il faut bien établir et qu'il s'agit de ne pas perdre de vue.

Si ce que nous venons de voir est vrai pour la chaleur, il est clair que cela devra être vrai également pour les autres propriétés des corps solides : élasticité, dureté, conductibilité pour l'électricité et pour la lumière, et il en est en effet comme le raisonnement le demande. On le vérifierait pour la dureté des corps cristallins en prenant, par exemple, un cristal d'alun, ou de *carbonate de chaux*, et l'on verrait que ces édifices moléculaires s'écroulent facilement suivant certaines directions *parallèles*. C'est cette propriété curieuse des cristaux qui s'appelle le clivage. Tout le monde a vu que les plaques de mica de nos calorifères se clivent aisément suivant une direction toujours la même. Un cristal est donc comme un réseau dont les mailles, plus serrées dans une direction que dans une autre, s'y déchirent aussi plus facilement.

(Pour le maître : on voit donc qu'un corps cristallisé diffère d'un corps sans structure cristalline par la différence des propriétés physiques suivant les diverses directions, et d'autre part l'identité des mêmes propriétés suivant toutes les directions parallèles, quel qu'en soit le point de départ; ou bien que, dans un corps cristallisé, la répartition des particules matérielles, variable en général avec les directions considérées, est la même pour toutes les directions parallèles; ou encore : les molécules ont un espacement uniforme variable avec la direction.)

Les corps cristallins ont toujours la tendance à se limiter par des faces planes, mais ils n'ont pas toujours des formes géométriques définies, nous l'avons vu en débutant.

Nous allons maintenant examiner un cristal très simple et lui demander de nous instruire. Il y a des corps qui, laissés libres de choisir leur style architectural, adoptent la forme géométrique la plus parfaite : le cube. Le vulgaire sel de cuisine « qui rend la soupe si mauvaise quand il n'y en a pas » pour parler avec un enfant définissant ce précieux aliment, est un fidèle amateur de cette forme admirable.

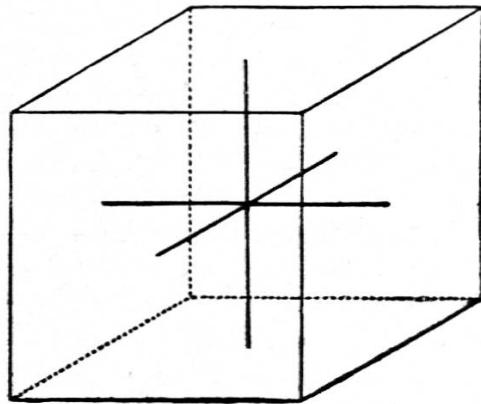


Fig. 1.

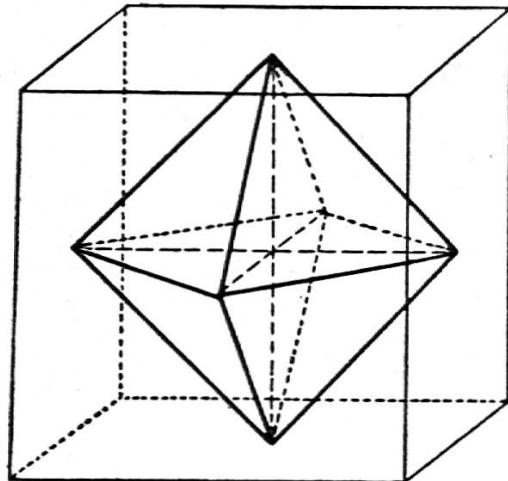


Fig. 2.

Si donc vous prenez une plaque de verre, si vous y versez quelque peu d'eau salée qui lentement s'évaporera à l'air de votre chambre, vous verrez apparaître bientôt des formes géométriques régulières où le carré domine, où l'angle droit triomphe, et vous aurez peut-être la bonne fortune d'y découvrir un cube parfait, figure à 6 faces égales et carrées, le plus régulier de tous les solides limités par des faces quadrangulaires.

Examinons de près un cube et cherchons à comprendre ce qu'on appelle sa symétrie. Un cube possède 3 axes égaux, 3 lignes perpendiculaires les unes aux autres et autour desquelles la figure peut tourner (fig. 1). Or si je fais tourner un cube autour d'un de ses axes, je pourrai le mettre dans 4 positions tout à fait identiques, symétriques. Les sommets de mon cube se substituent les uns aux autres dans ces 4 rotations. On dit, en cristallographie, que cette symétrie des 3 axes du cube est d'ordre 4, puisqu'il y a 4 positions symétriques.

Mais je pourrais prendre encore comme axes les 4 diagonales du cube et faire tourner le solide autour d'elles. Je constaterai que, cette fois-ci, la symétrie est

d'ordre 3. Enfin, je trouverai encore 6 axes de symétrie d'ordre 2 en joignant les centres des arêtes opposées, ce qui me donne bien 6 axes. Le cube contient par conséquent 3 axes quaternaires, 4 axes ternaires et 6 axes binaires.

Essayez de chercher les axes et l'ordre de la symétrie dans tous les solides limités par des quadrilatères (cube, prisme, rhomboèdre, rhombe, prisme oblique et bioblique) et vous trouverez que dans le monde des cristaux on ne rencontre jamais que de la symétrie d'ordre 2, 3, 4 ou 6, tandis que dans le monde animal la symétrie à 5 est assez fréquente (Echinodermes. Voyez une étoile de mer) et que dans le monde végétal la symétrie à 5 et à 7, etc., est très répandue.

Revenons à notre cube après ces constatations. La loi de symétrie qui s'impose aux molécules veut qu'une même face se répète un plus ou moins grand nombre de fois et que si je modifie — ou si la nature modifie — par exemple, une des pointes d'un cube (angles trièdres), toutes les autres, en vertu de la loi de symétrie seront modifiées à la fois. Très souvent, la nature tronque ainsi un cristal sur une arête ou sur un angle.

Prenons un cube de terre glaise et opérons une troncature perpendiculaire aux diagonales. Nous obtiendrons ainsi aux 8 pointes du cube 8 facettes triangulaires, égales entre elles.

Faisons passer, cette fois-ci, la troncature par le centre des arêtes, c'est-à-dire, opérons la troncature la plus grande possible. Nous obtiendrons un solide à 8 faces qui sont des triangles équilatéraux de mêmes dimensions ou un octaèdre régulier (fig. 2). Or cette figure a évidemment la même symétrie que le cube, les mêmes axes de symétrie, le même genre de symétrie. L'alun de chrome dont nous avons parlé nous fournit de ces octaèdres admirables.

Cet exemple de modification d'un cristal est d'une importance capitale. Il nous enseigne comment des figures cristallines dissemblances au premier regard, telles que le cube et l'octaèdre régulier, sont cependant de la même famille, de sorte que les savants disent : l'alun de chrome cristallise dans le système cubique, comme le sel de cuisine. Il y a ainsi de grandes familles de cristaux, des styles architecturaux pour les molécules comme il y a un style gothique et un style roman, comme il y a aussi des familles d'animaux et de plantes.

Si quelqu'un a compris pourquoi un octaèdre régulier est du même style que le cube, puisqu'il possède la même symétrie fondamentale, il a saisi le principe même de la cristallographie, cette science admirable qui étudie l'architecture intime des cristaux, la géométrie magnifique des molécules.

L. S. P.

LANGUE FRANÇAISE

La langue maternelle au degré intermédiaire. (Suite.)

Le maintien du système de l'épellation pour l'apprentissage de la lecture devait fatidiquement nuire à la connaissance de la langue dans les premières années d'école. L'attention se portant d'emblée et exclusivement sur la graphie des mots, analysés ainsi jusque dans leurs menus détails morphologiques, faisait défaut sur les points non moins essentiels à connaître quand il s'agit de la langue maternelle : le langage parlé, la diction intelligente et expressive, la lecture raisonnée, la rédaction verbale. La tendance toujours renaissante à s'attacher d'abord aux caractères extérieurs des mots, aux relations grammaticales de ceux-ci, plutôt que logiques, devait persister encore dans le degré moyen de nos écoles. La preuve,

je la trouve dans l'usage suranné et condamné du *livre de mots* et du *manuel de grammaire* déjà au degré inférieur.

Il serait oiseux de rappeler à la suite de quelles longues discussions, études et conférences pédagogiques, la suppression des vocabulaires Pautex fut décidée. Dans le canton de Vaud, vers 1865 déjà, on s'attaqua au mode grammatical et l'on cherche à réformer l'enseignement général de la langue. L'œuvre du Père Girard pénétrait un peu partout et nous apportait avec ses principes féconds une méthode complète et toute nouvelle d'éducation intellectuelle et morale. Malheureusement son grand ouvrage un peu touffu, quoique admirable, ne pouvait que difficilement s'adapter aux classes rurales. On rédigea des abrégés qui n'eurent pas meilleure fortune. Puis le vieux levain s'en mêlant, les Noël et Chapsal et les Pautex reparurent de plus belle. Une grammaire abrégée de Boniface avait succédé aux manuels plus abstraits du milieu du siècle ; elle n'eut pas longue vie. Les ouvrages de P. Larousse envahirent la Suisse romande et rendirent, en dépit de défauts plus ou moins graves, de bons services dans les classes primaires et secondaires. Enfin les livres de lecture spécialement destinés aux écoles firent leur tardive apparition. Ils ranimèrent dans une certaine mesure l'enseignement de la langue en y ajoutant l'élément littéraire qui était resté absent presque partout.

Peu à peu l'on comprit mieux quel parti on pouvait tirer des textes choisis ; on les fit servir à l'étude de la rédaction, de la grammaire et de l'orthographe. Ce point de vue étant devenu celui de plusieurs hommes d'école distingués, il tendit à prévaloir dans les milieux dirigeants. Une période de restauration au point de vue des méthodes vint placer l'enseignement de la langue sur son vrai fondement : la connaissance préalable des choses et des faits. Au lieu de dire avec le Père Girard : « Les mots *pour* les pensées, les pensées pour le cœur et la vie », on dirait plus volontiers maintenant : « Les mots *après* les choses. » Et dès lors le cours de langue tend à suivre les autres domaines de connaissances, au lieu de les précéder. La matière en est puisée dans le fonds général d'idées acquis par l'élève dans d'autres leçons ou dans son expérience propre.

C'est ce rôle universel du cours de langue et la nécessité de le mettre en rapport constant avec le reste de l'enseignement, qui constitue la grande difficulté de notre programme actuel. Il faut le dire bien haut et bien franchement : l'étude de la langue maternelle ne peut être confinée dans les pages d'un ou de plusieurs manuels. Ayez à votre disposition un bon livre de lecture, un recueil complet de mots bien classés, un choix d'exercices lexicologiques et grammaticaux soigneusement gradués, une grammaire claire et succincte, vous ne serez pas certains de donner avec tout cela un enseignement convenable, c'est-à-dire intéressant et fructueux. L'inconvénient presque inévitable est toujours le manque d'unité et de simplicité. On veut trop compliquer les choses et tout enseigner à la fois. Non contents de s'en tenir aux prescriptions du plan d'études qui n'en demande pas tant, nous croyons devoir multiplier les désignations et spécifier strictement l'emploi du temps : il y a des leçons spéciales d'*élocution*, de *vocabulaire*, de *récitation*, de *dictée*, de *grammaire*, de *conjugaison*, de *composition*, de *lecture*, d'*analyse logique*, d'*analyse grammaticale*, de *synonymie*, de *dérivation*, etc. Comment maintenir l'équilibre dans un tel émettement et comment y ramener l'ordre ? Aussi dirai-je volontiers que ce système est le meilleur pour aboutir au découragement et à l'insuccès ; vouloir faire tout à la fois, c'est le

moyen de n'arriver à rien. Il faut donc commencer par écarter de notre chemin tout ce qui peut être éliminé sans dommage ou renvoyé à un moment plus propice. Or, le programme de langue a été conçu dans cet esprit d'unité et de simplicité qui permet une marche lente, graduée et progressive. Nous le montrerons dans un prochain article.

U. B.

DICTÉE

Division inférieure. 1^{re} année (enfants de 7 à 8 ans). II^{me} semestre.

Rose parfumée, tu es la plus jolie fleur de l'été ; au mois de juin, tu ornes nos jardins ; dans tes fraîches corolles rouges, jaunes ou blanches, les abeilles butinent le miel et les papillons pompent un suc délicieux.

Exercices : Ecrire à la suite de la dictée :

- 1^o Les noms masculins, les noms féminins.
- 2^o Les adjectifs qualificatifs au masculin et au féminin.
- 3^o Tous les verbes à la deuxième personne du singulier.

En été, les campagnes sont fertiles, les blés sont mûrs, les fleurs parfument les jardins et les champs ; dans les buissons épais (touffus), les oiseaux chantent et beaucoup d'insectes bourdonnent ; les ruisseaux murmurent parmi la mousse et la verdure ; les enfants sont gais et contents.

Exercices :

- 1^o (Oralement). Permuter la dictée au singulier.
- 2^o Ecrire au singulier et au pluriel cinq noms terminés par eau.
- 3^o Ecrire les noms suivants en y ajoutant un adjectif qualificatif : ruisseau, mousse, insecte, verdure.

II^e et III^e années (enfants de 8 à 10 ans). II^{me} semestre.

Dans mon verger, il y a, bien abrité sur un prunier, un nid de pinsons ; toute la journée, le père et la mère chassent mouches, hannetons, chenilles et papillons pour leurs petits. Le pinson a un joli plumage ; ses yeux sont vifs, son bec mince, son chant est gai et joyeux, c'est un oiseau utile qui dévore beaucoup d'insectes nuisibles. Nous aimons les pinsons et nous les protégerons.

Exercices :

- 1^o Permuter la première phrase à l'imparfait : « L'an passé, dans mon verger, il y avait... »
- 2^o Ecrire au pluriel la deuxième phrase.

Dans la cour de la ferme, les poules picorent, les dindons gloussent, le paon fait la roue et le coq pousse des chants retentissants ; les oies et les canards barbotent dans la mare et les pigeons roucoulent sur le toit. Tous ces oiseaux sont utiles, ils nous donnent leur chair tendre et délicate et leurs œufs ; le soir, la fermière les enfermera dans le poulailler, à l'abri de la dent de maître renard !

Exercices :

- 1^o A chaque nom de la première phrase, joindre un qualificatif.
- 2^o Ecrire à la troisième personne du présent, du futur et de l'imparfait les verbes de la dictée.

M. MÉTRAL.

On ne sait rien si bien que ce que l'on a appris par soi-même.

L'autorité, mal exploitée, a des effets plus malheureux et plus durables que l'absence de toute autorité.

VINET.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS : Romanel (Lausanne) : fr. 1600, plus logement, jardin, plantage et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 13 juillet. — **Savigny** (Jorat) : fr. 1600, plus logement, jardin, plantage et 6 stères bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 13 juillet. — **Correvon** : fr. 1600, plus logement, jardin, indemnité pour plantage et 5 stères bois, à charge de chauffer la salle d'école ; 17 juillet. — **Vevey** : Traitement initial fr. 2300 pour toutes choses ; augmentation de fr. 100 tous les cinq ans jusqu'à concurrence de fr. 400 (les années de service dans le canton étant comptées) ; 17 juillet.

RÉGENTES : Bretonnières (semi-enfantine et ouvrages) : fr. 700, plus logement, 6 stères bois et 50 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 13 juillet. — **Henniez** (école enfantine) : fr. 600 par an, logement et 100 fagots en lieu et place d'un jardin ; 13 juillet. — **Payerne** (2 places) : fr. 1150 ou 1200 pour toutes choses, suivant qu'on habite en ville ou non ; 13 juillet. — **Sullens** : fr. 800 pour toutes choses ; 13 juillet.

Bibliothèque cantonale et universitaire.

La bibliothèque cantonale et universitaire sera fermée, pour la révision, du lundi 30 juillet au samedi 4^{er} septembre inclusivement. Rentrée générale des volumes jusqu'au samedi 21 juillet.

Les retards seront frappés d'une amende de vingt centimes par volume et par jour de retard (art. 34 du règlement).

Lausanne, le 20 juin 1906.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Ecole cantonale de commerce.

Cours de vacances destinés aux jeunes gens des deux sexes qui désirent se perfectionner dans la langue française.

1^{re} série : du 17 juillet au 11 août.

2^{re} série : du 13 août au 1^{er} septembre.

Renseignements à la direction.

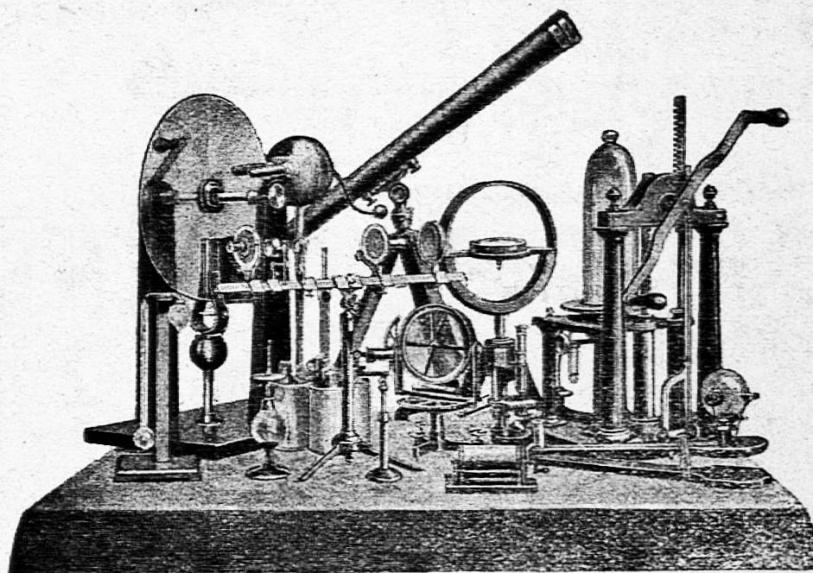
NOMINATION

Dans sa séance du 25 juin, le Conseil d'Etat a nommé M. Edouard Faes, licencié ès-sciences, en qualité de maître de sciences mathématiques, physiques et naturelles, de comptabilité et de dessin au collège industriel mixte de Bex, à titre provisoire et pour une année.

Augmentations pour années de services du personnel enseignant primaire.

L'augmentation pour le 1^{er} semestre de 1906 est payable aux recettes de district.

JE CHERCHE PENSION pour 3 ou 4 semaines en juillet. Prétentions modestes. Adresser offres, avec prix, à M. le Recteur Irgang, Poste restante, Bâle.



Trüb, Fierz & Co

Hombrechtikon-Zürich

**Appareils
de physique et
de chimie
comme aussi des
installations
complètes
d'écoles.**

Catalogues gratis et franco à disposition.

**MCE BOREL & CIE - NEUCHÂTEL
· SUISSE ·**



DESSIN **GRAVURE**
- **CARTES GÉOGRAPHIQUES.**
CARTES HISTORIQUES - STATISTIQUES ET MURALES
PLANS DE VILLES - PANORAMAS - DIAGRAMMES
- POUR TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE.
TABLEAUX STATISTIQUES ET CARTES MURALES
POUR COURS ET CONFÉRENCES.
- **CROQUIS ET DEVIS SUR DEMANDE.**

QUI

veut acheter de la chaussure solide et à bon marché et ne choisit pas comme fournisseur

H. BRUHLMANN-HUGGENBERGER à Winterthour

— EST SON PROPRE ENNEMI ! —



Cette maison, connue depuis de longues années dans toute la Suisse et à l'étranger, ne vendant que de la marchandise de **meilleure qualité** et à **prix bon marché, étonnant**, offre :

Pantoufles pour dames, canevas, avec $\frac{1}{2}$ talon	N° 36-42	fr.	1	90
Souliers de travail, pour dames, solides, cloués	»	»	6	—
Souliers de dimanche, pour dames, élégants, garnis	»	»	7	—
Souliers de travail, pour hommes, solides, cloués	»	40-48	»	7 50
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, clouées, solides	»	»	8	50
Souliers de dimanche, pour messieurs, élégants, garnis	»	»	9	—
Souliers pour garçons et fillettes	»	26-29	»	3 80

De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'étranger.

Envoi contre remboursement. Echange franco.

450 articles divers. — Le catalogue illustré sera envoyé à tout le monde qui en fera la demande. (Zà 3079 g)

(Zà 3079 g)

Vêtements confectionnés
et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

La Fabrique suisse d'**Appareils de Gymnastique**

DE

R. ALDER-FIERZ, HERRLIBERG (Zürich)

Médaille d'argent (la plus haute récompense) aux Expositions de Milan 1887 et Paris 1889. Exposition nationale de Genève 1896
offre en vente, aux conditions les plus favorables, tous les appareils en usage pour la Gymnastique des Ecoles, des Sociétés et Particuliers

INSTALLATIONS COMPLÈTES

DE

SALLES ET D'EMPLACEMENTS DE GYMNASTIQUE

Pour prix-courant et catalogue illustré, s'adresser au représentant général,

H. WÆFFLER, professeur de gymnastique à Aarau.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHATEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Pour la Bibliothèque de l'Education Musicale populaire

Vient de paraître :

L'ART DU CHEF D'ORPHÉON

PAR

Amédée REUCHSEL

Préface de M. Henri MARÉCHAL

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos. — CHAPITRE PREMIER. Aptitudes et connaissances du chef d'orphéon. — CHAPITRE II. Les études préliminaires. Solfège et justesse. — CHAPITRE III. Le chant. — CHAPITRE IV. Le mouvement. Les cotes métronomiques. — CHAPITRE V. Le rythme. — CHAPITRE VI. Les nuances. — CHAPITRE VII. La diction. — CHAPITRE VIII. La mise au point finale. La gesticulation et la mimique. Conseils généraux et remarques. — CHAPITRE IX. Le répertoire. La littérature orphéonique. — CHAPITRE X. L'Orphéon français. Son passé. Son avenir. — APPENDICE. L'Orphéon étranger. Les plus anciennes chorales de France.

Prix, broché : 3 Fr. net.

Très grand succès. L'HARMONIUM MODERNE

Premier album de pièces faciles, originales et transcriptions inédites d'Auteurs classiques et modernes ; versets, préludes, Noëls, cantiques populaires soigneusement harmonisés, etc., etc., publié sous la direction de L.-J. Rousseau, lauréat du Conservatoire de Paris, avec la collaboration de MM. Alphonse Mustel et Joseph Bizet, lauréat au Conservatoire de Paris.

Edition soignée, net 2 Fr. 50

La Gerbe

Recueil de **chants pour Chœur mixte**
RELIGION — PATRIE — NATURE
composés ou adaptés par **K. GRUNHOLZER.**

Cet ouvrage, si impatiemment attendu, sort enfin de presse. Des 112 numéros qui le composent, aucun ne dépasse la difficulté moyenne, la seule permise aux Sociétés qui, presque toujours, ne disposent que d'un temps très restreint.

Comme son nom l'indique, ce recueil contient des chœurs pour toutes circonstances : la musique, bien inspirée, deviendra la favorite de tous nos chœurs mixtes.

Édité en format de poche (13 × 19), on le trouvera très pratique pour courses, réunions, etc., etc. Son prix modique le rend accessible à toutes les bourses.

Prix net, Fr. 3.— relié toile. Envoi en examen. Rabais par quantité.

Les derniers succès pour Chœurs d'hommes.

SANDRÉ, G. Les Forgerons	1.—	REUCHSEL, A. La mort de l'aigle	4.—
CHADOURNE, A. Orphéonistes	1 50	LANGER, F. Au bord du lac	—.75
GRANDJEAN, S. Elan	—.50	GRANDJEAN, S. Mon pays	—.50
KLING, H. Impressions d'automne	1.50	KLING, H. Rhône et Arve	1.50

⇒ Envois à l'examen ⇐

FETISCH FRÈRES, Editeurs de Musique
à LAUSANNE et VEVEY
Succursale à PARIS, 14, rue Taitbout, 9^e

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLII^e ANNÉE — Nos 28-29.

LAUSANNE — 21 juillet 1906.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUDIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHATEL : C. Hintenlang, instituteur, Noirraigüe.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. Baatard, Lucien, prof., Genève.
Bosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grosgruin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienné.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Moeckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. Rosselet, Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Vaud.

MM. Pache, A., inst., Moudon.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Faillettaz, C. inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne

Tessin.

M. Nizzola, prof., Lugano.

Suisse allemande.*

M. Fritschl, Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. Dr Vincent, Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotala, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.

MM. Charvoz, A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

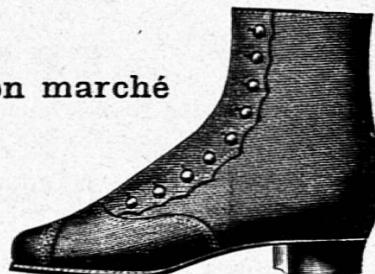


veut acheter de la chaussure solide et à bon marché et ne choisit pas comme fournisseur

H. BRUHLMANN-HUGGENBERGER

à Winterthour

☒ EST SON PROPRE ENNEMI ! ☒



Cette maison, connue depuis de longues années dans toute la Suisse et à l'étranger, ne vendant que de la marchandise de **meilleure qualité** et à **prix bon marché, étonnant**, offre :

Pantoufles pour dames, canevas, avec $\frac{1}{2}$ talon	Nº 36-42	fr. 1 90
Souliers de travail, pour dames, solides, cloués	»	» 6 —
Souliers de dimanche, pour dames, élégants, garnis	»	» 7 —
Souliers de travail, pour hommes, solides, cloués	» 40-48	» 7 50
Bottines pour messieurs, hautes avec crochets, clouées, solides	»	» 8 50
Souliers de dimanche, pour messieurs, élégants, garnis	»	» 9 —
Souliers pour garçons et fillettes	» 26-29	» 3 80

De nombreuses attestations pour envois en Suisse et à l'étranger.

☒ **Envoi contre remboursement. ☒ Echange franco. ☒**

450 articles divers. — Le catalogue illustré sera envoyé à tout le monde qui en fera la demande.

(Zà 3079 g)

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

ÉLÉGÉS

BIBLIOTHÈQUE DE POCHE DU NATURALISTE

Ces volumes se vendent cartonnés toile pleine, souple.
coins arrondis, tranches rouges.

Atlas de poche des plantes des champs, des prairies et des bois, à l'usage des promeneurs et des excursionnistes, par R. SIÉLAIN.

Série I. — 128 planches coloriées et 23 planches noires représentant 181 plantes ou arbres communs en France, avec 162 pages de texte 6 50

Série II. — 128 planches coloriées et 23 planches noires représentant 154 plantes ou arbres communs en France, avec 162 pages de texte. 6 50

Série III. — 128 planches coloriées représentant 129 plantes communes en France, avec 154 pages de texte. 6 50

Flore coloriée de poche à l'usage du touriste dans les montagnes de la Suisse, de la Savoie, du Dauphiné, des Pyrénées, de l'Auvergne, des Cévennes, du Jura et des Vosges,

3 séries à 6 50

Une nouvelle édition est en préparation. La 1^{re} série paraîtra en juillet 1906.

Assortiment complet des cartes publiées par le Bureau topographique fédéral.

Guides divers — Demander le catalogue complet.

Grand Café-Restaurant des Charmettes, Fribourg

Jardin — Grande salle pour écoles et sociétés

Dîners — Goûters — Soupers — Prix modérés

Téléphone — Station du tramway

O. MONNEY, Tenancier

H. 2913 F.

Ancien membre de la Société d'éducation

Stations climatériques

MACCOLIN et EVILARD

(900 m.)

(700 m.)

Station de chemin de fer de Biel (C. F. F.) — Gorges de la Suze — Place de fête pour sociétés et écoles.

Funiculaire Biel-Macolin. — Prix pour écoles. Montée, 20 cent. — Descente 10 cent. — Retour 25 cent. BL.174Y

Funiculaire Biel-Evilard. — Prix pour écoles : Montée, 10 cent. — Descente, 10 cent.

Vallée de Joux

Courses scolaires

Le nouveau tarif suisse, très réduit, pour le transport des Sociétés et des Ecoles est applicable sur la ligne **Pont-Brassus**.

☞ Neu erschienen :

III. Teil

Schweizerisches Kopfrechenbuch

u. Methodik des Rechenunterrichts

v. **Just. Stoecklin.**

(7., 8. ev. 9. Schuljahr : Obere Primarschulklassen, Sekundar- und Bezirksschulen.)

Methodische Wegleitung zum Rechnen mit Stellenwert.

Kopfrechnen mit ganzen Zahlen, gewöhnlichen und dezimalen Brüchen.

Die bürgerlichen Rechnungsarten.

Raumlehre. Vermischte Aufgaben nach Sachgebieten.

432 Seiten mit 231 Figuren.

In elegantem Leinwandband Preis : 7,80 Fr.

Zu beziehen durch alle Buchhandlungen, sowie beim Verlag

Suter, Marti & Schäublin, z. „Landschäftler“, Liestal.

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. ☺ **LAUSANNE** ☺ Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

☞ Remise ☐

10 % au corps enseignant.

